

MISES EN GARDE

ATTEINTE A LA PERSONNE

« L'armée de l'air et de l'espace, légitimement fière de ses traditions, n'en rejette pas moins toutes pratiques humiliantes ou dégradantes susceptibles de porter atteinte à la dignité de la personne ».

Par ces mots, le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace rappelait que de telles pratiques constituent un délit, en vertu de la loi 98-468 du 17 juin 1998 modifiée. Cette loi vient en complément du dispositif répressif existant relatif aux actes de violences, viols ou agressions sexuelles, menaces, mises en danger d'autrui, administration de substances nuisibles qui constituent aussi des délits comme prévu aux articles 222 et 223 du Code Pénal.

L'article 225-16-1 du Code pénal qui définit le délit de bizutage stipule : *« Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors des manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende ».*

Que la victime soit consentante ou contrainte, de tels faits sont répréhensibles, pénalement et disciplinairement. La Loi assimile à une faute de comportement le fait de faire subir ou d'assister à des brimades. Des sanctions disciplinaires seront également appliquées à l'encontre de ceux qui organisent, encouragent et facilitent ces faits, tout comme à ceux qui s'abstiennent de toute intervention pour les empêcher.

ACTIONS ILLÉGALES POUVANT ÊTRE RÉALISÉES SUR LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

Les actions illégales pouvant être réalisées sur un support numérique, entraînant des infractions retenues par le Code Civil, font l'objet de sanctions légales pouvant aller de 750 euros d'amende à 5 ans de prison et 500.000 euros d'amende. D'autre part, les supports numériques (sites, blogs, réseaux sociaux, etc...) restent soumis à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004.

Les auteurs de toutes les infractions relevées concernant :

- le droit à l'image,
- les injures,
- la représentation des personnes,
- le droit d'auteur,
- les propos diffamatoires,
- les messages contraires à la décence,
- le droit des marques,

seront identifiés, et sanctionnés sur les plans disciplinaire et pénal.

L'élève majeur, initiateur, administrateur ou utilisateur d'un support numérique engage sa propre responsabilité.

Si l'élève est mineur, la responsabilité des parents est engagée.

UN COMPORTEMENT RESPONSABLE ET EXEMPLAIRE EST EXIGÉ DE TOUT MILITAIRE.

Toute consommation de drogue entraîne un risque accru de troubles du comportement et d'accidents, ce qui n'est pas acceptable dans un milieu professionnel où chacun peut devenir d'une seconde à l'autre l'acteur de sa propre sécurité ou celle de son camarade.

Je soussigné(e)

(nom prénom du 1er représentant légal)

Date et signature du 1er représentant legal, précédée de "reconnais avoir pris connaissance"

Je soussigné(e)

(nom prénom du 2ème représentant légal)

Date et signature du 2ème représentant legal, précédée de "reconnais avoir pris connaissance"

Je soussigné(e)

(nom prénom de l'élève)

Date et signature de l'élève, précédée de "reconnais avoir pris connaissance"

DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE POUR LES SORTIES ET VOYAGES

Je soussigné(e) (nom prénom RL1)

Demeurant à (adresse complète)

Agissant en qualité de

Je soussigné(e) (nom-prénom RL2)

Demeurant à (adresse complète)

Agissant en qualité de

Demande que

NOM (de l'enfant)

Prénom (de l'enfant)

Soit autorisé(e) à voyager par tous moyens de locomotion lors des sorties organisées par l'école ;

Puisse bénéficier :

de quartiers libres

de permissions à courtes durées.

À
Le
(signature du RL1)

À
Le
(Signature du RL2)

Frères – Soeurs – Demi-frère-Demi-soeurs

Afin de mieux connaître l'environnement familial, il est souvent utile aux éducateurs d'avoir l'identité des frères et soeurs d'un élève. Nous vous demandons ci-dessous de tout simplement les lister :

NOM – PRENOM – AGE

DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE POUR LE VOL SUR AÉRONEF

Je soussigné (e) (nom prénom RL1)

Demeurant à (adresse complète)

Agissant en qualité de

Je soussigné (e) (nom prénom RL2)

Demeurant à (adresse complète)

Agissant en qualité de

Demandons que

NOM (de l'enfant)

Prénom (de l'enfant)

Soit autorisé(e) à voler sur un aéronef **militaire**

Ne soit pas autorisé(e) à voler sur un aéronef **militaire**

Soit autorisé(e) à voler sur un aéronef **civil dans un aéroclub**

Ne soit pas autorisé(e) à voler sur un **aéronef civil dans un aéroclub**

À
Le
(signature RL1)

À
Le
(signature RL2)

AUTORISATION PARENTALE DU DROIT A L'IMAGE

Pour publier la photographie d'une personne, et des vidéos sur lesquelles elle peut apparaître, il faut qu'elle ait donné son accord par écrit.

S'il s'agit de photographie ou de vidéos d'enfants mineurs, l'accord du titulaire de l'autorité parentale est obligatoire.

Je soussigné(e) (nom prénom RL1)

Demeurant à (adresse complète)

Agissant en qualité de

Je soussigné(e) (nom-prénom RL2)

Demeurant à (adresse complète)

Agissant en qualité de

Autorise
N'autorise pas

Le service Photo de la Base aérienne 722 de Saintes, ainsi que tout les autres services "photo" des bases aériennes ou des prestataires extérieurs mandats par l'école à photographier, reproduire et diffuser la photo ou des vidéos faisant apparaître l'enfant :

NOM Prénom

Sur tous supports (papier, CD-ROM ou DVD), sur le site Internet de l'école, sur une exposition, sur les revues, sur le site Facebook de l'école ou sur des sites du ministère des armées, et autres documents ayant un rapport avec l'armée de l'air et de l'espace.

Ces images pourront être utilisées pour tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sans limitation de durée.

Je declare que ces droits sont cédés sans contreparties, notamment financière.

À
Le
(signature RL1)

À
Le
(signature RL2)

CONSENTEMENT PARENTAL AUX SOINS MEDICAUX

1^{er} autorité parentale

Je soussigné(e) : Nom, Prénom :

Demeurant à (adresse complète) :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Tél professionnel :

Titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant (Nom Prénom date et lieu de naissance) :

Numéro de Sécurité Sociale de l'enfant :

Autorise le personnel du SSA à :

⇒ Pratiquer les examens médicaux réglementaires pour une visite d'expertise médicale

⇒ Le recevoir en consultation médicale et à pratiquer ou faire pratiquer les soins jugés nécessaires si besoin

⇒ Réaliser les vaccinations réglementaires déterminées par le calendrier vaccinal des armées à l'issue du temps d'incorporation.

Ce calendrier vaccinal des armées change chaque année

Autorise le personnel du SSA et des établissements militaires fréquentés par mon enfant à :

⇒ Transporter mon enfant au CH de Saintonge (Saintes) ou dans tout autre établissement de santé dans lequel mon enfant aurait rendez-vous.

⇒ Récupérer mon enfant au CH de Saintonge (Saintes) ou dans tout autre établissement de santé dans lequel mon enfant aurait rendez-vous.

Autorise le personnel du centre hospitalier le plus proche à

⇒ Le recevoir en consultation médicale et à pratiquer ou faire pratiquer les soins jugés nécessaires si besoin

A
le

(Signature)

2^{ème} autorité parentale

Je soussigné(e), Nom, Prénom :

Demeurant à (adresse complète) :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Tél professionnel :

Titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant (Nom Prénom date et lieu de naissance) :

Numéro de Sécurité Sociale de l'enfant :

Autorise le personnel du SSA à :

⇒ Pratiquer les examens médicaux réglementaires pour une visite d'expertise médicale

⇒ Le recevoir en consultation médicale et à pratiquer ou faire pratiquer les soins jugés nécessaires si besoin

⇒ Réaliser les vaccinations réglementaires déterminées par le calendrier vaccinal des armées à l'issue du temps d'incorporation.

Ce calendrier vaccinal des armées change chaque année

Autorise le personnel du SSA et des établissements militaires fréquentés par mon enfant à :

⇒ Transporter mon enfant au CH de Saintonge (Saintes) ou dans tout autre établissement de santé dans lequel mon enfant aurait rendez-vous.

⇒ Récupérer mon enfant au CH de Saintonge (Saintes) ou dans tout autre établissement de santé dans lequel mon enfant aurait rendez-vous

⇒ Le recevoir en consultation médicale et à pratiquer ou faire pratiquer les soins jugés nécessaires si besoin

A,
le

(Signature)

P.S. Si une seule personne est titulaire de l'autorité parentale, veuillez joindre l'éventuelle décision de justice mentionnant cette décision ou tout autre justificatif nécessaire

Tous ces documents sont à renvoyer à l'adresse : ***incorporationeetaae@gmail.com***

Janvier 2025